Vide grenier

APE Ecole Anita Conti

Dimanche
10 novembre
2019

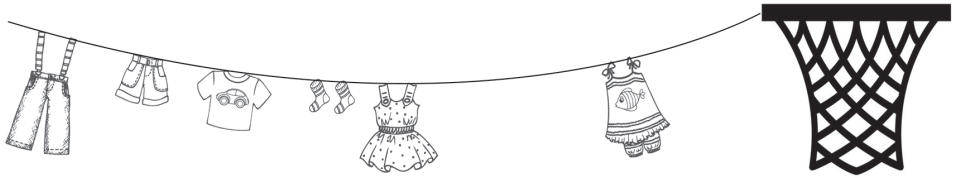

8h00 - 17h30
19ème édition
Entrée 1€ / gratuit - de 12 ans
Buvette sur place

SAINT-AVÉ

Complexe sportif Pierre Le Nouail

Ouvert aux professionnels et aux particuliers
14€ l'emplacement (3 mètres linéaires, tables et chaises fournies)
Renseignements et réservations au 07 81 47 35 41 / anitaconti.ape@gmail.com

Autorisation municipale n° 2019/009 / Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique... merci !

Bulletin d'inscription Vide-grenier du 10/11/2019

accompagné du règlement libellé à l'ordre de « APE Anita Conti »
à l'adresse suivante : APE Anita Conti - rue des Alizés - 56 890 SAINT-AVE

☐ Particulier ☐ Professionnel ☐ Association

Nom / Prénom : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... E-mail : .....

Pièce d'identité n° (particulier et professionel) : .....

N° registre du commerce (professionnel) : .....

Délivré le : ..... à : .....

Type de marchandise à vendre (obligatoire) : .....

.....

Réservation

Nombre d'emplacement de 3m, tables et chaises fournies : ..... X 14€ = ... €
(1 café et 1 part de gâteau sont offerts aux exposants)

Aucune réservation sans paiement

Règlement du vide-grenier

- seront déclarés comme exposants les personnes dont le bulletin d'inscription sera parvenu à l'organisateur accompagné de son règlement portant date et signature ;
- les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires, tant en cas de casse, vol ou autres préjudices. Il leur incombe de pourvoir ou non une assurance ;
- en cas d'annulation moins de 8 jours avant la date de l'événement, le règlement est dû en totalité ;
- la mise en place des exposants aura lieu de 6h à 8h du matin, remballage à partir de 18h ;
- les places seront attribuées par ordre d'inscription, tables et chaises sont fournies ;
- pas de vente de nourriture sur les stands ; animaux interdits.

Professionnel - Je déclare sur l'honneur :

- être soumis au régime de l'article L310-2 du Code du commerce ;
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code Pénal).

Particulier - Je déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant et ne vendre que des objets personnels et usagés ;
- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature dans l'année civile.

Je déclare accepter sans réserve le règlement détaillé ci-dessus.

À : ..... le : ...../...../ 2019 Signature :